



**UNION DES ASSOCIATIONS D' ANCIENS ET ANCIENNES
ÉLÈVES DES LYCÉES ET COLLÈGES FRANÇAIS**

Association reconnue d'utilité publique le 20 Mai 1914
5, Rue Amyot – 75005 PARIS – tél: 01.44.08.76.60
Email : contact@uniondesa.fr – Site : www.uniondesa.fr

UNION DES « A »

Marseille, le 21 Mai 2026

Cher(e) Président(e) et ami(e),
Conformément à l'article 6 des statuts, vous êtes prié(e) d'assister à notre,

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'UNION DES « A »

qui se tiendra le
Samedi 20 JUIN 2026 à 10h30
Lycée ROBESPIERRE
Avenue du Mémorial des Fusillés
62000 - ARRAS

ORDRE DU JOUR :

Ouverture de l'A.G. par le doyen d'âge, désignation des scrutateurs et du Président de séance.
Confirmation du quorum atteint ou sinon ajournement de l'Assemblée Générale.
Examen des litiges éventuels concernant les pouvoirs et mandats
Approbation de l'ordre du jour
Approbation du compte rendu de l'AG du 14 JUIN 2025 à PARIS, copie ci-jointe.
Lecture, examen et vote du rapport moral de la Présidente de l'Union des « A ».
Lecture, examen et vote du rapport d'activité de la Secrétaire Générale de l'Union des « A ».
Lecture, examen du rapport financier de la Trésorière Générale de l'Union des « A ».
Rapport du Commissaire aux Comptes.
Vote du rapport financier et des propositions de résolutions.
La Maison des Lycéennes
Nouvelles de la future Fondation
Élections au Comité Directeur, ratifications.
Questions diverses

Si vous n'avez pas la possibilité de participer à cette Assemblée Générale vous-même, je compte sur vous pour y déléguer un membre de votre Association, auquel vous confierez un **MANDAT de DÉLÉGATION ci-joint, mais aussi à Elisabeth Guyon-Sebelin** (adresse ci-dessous)

En cas d'empêchement total, je vous serais très obligée d'adresser le **POUVOIR ci-joint** **AVANT le 10 Juin 2026** à **Élisabeth Guyon-Sebelin, 215 Avenue Jean Jaurès – 47000 – AGEN** en mentionnant le nom de la personne qui votera pour vous, voire en laissant le nom du mandaté en blanc.

Tél. Élisabeth Guyon-Sebelin 06.88.03.89.33 – Mail : guyon-family@orange.fr

Les délégués des Associations devront faire enregistrer leur mandat dès leur arrivée au Congrès auprès d'**Élisabeth Guyon-Sebelin**. Cette mesure a pour but de gagner du temps à l'Assemblée Générale.

RAPPEL : Ne peuvent prendre part au vote que les Associations qui sont à jour de leur cotisation 2025.

Bien cordialement,

La Présidente,

Danièle BOURRELLY

**Cette convocation vous est adressée en tant
que Président(e) d'une Association, merci de la
transmettre éventuellement à votre successeur.**